



Traditionnel rendez-vous en ce mois de septembre : celui de la rentrée des classes des tout petits et des plus grands. A Marssac, comme ailleurs, elle sera marquée cette année par l'application de la réforme des rythmes scolaires. Nos écoliers ont désormais classe le mercredi matin et la municipalité a mis en place les Nouvelle Activités Périscolaires sous forme d'ateliers multi activités le jeudi à partir de 15 h et de "Récréatives" les autres jours entre 16h et 16h30. Au-delà de 16h30, l'accueil des enfants reste, bien sûr, toujours assuré jusqu'à 18h30 par le CLAE.

Ce Marssac Info vous invite à bien d'autres rendez-vous encore. Invitation à une réunion publique d'information pour découvrir le projet d'aménagement de la RD 988 dont la première phase de travaux va débuter dans quelques semaines. C'est le 18 septembre, à 20h, à la mairie. N'hésitez pas à venir.

Invitation à rejoindre l'équipe des Relais de quartier ou des distributeurs du Marssac Info en venant à la réunion d'information et de mise en place organisée en mairie le 1^{er} octobre, à 19h. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Invitation aussi à profiter de la Journée du Patrimoine pour découvrir le tableau du "Miracle des roses", entièrement restauré, qui a retrouvé sa place dans notre église. Il bénéficiera ce jour-là d'un éclairage particulier qui permettra d'apprécier la beauté de ses couleurs retrouvées.

Sans oublier toutes les autres invitations que vous proposent nos associations. Invitation à la culture, au sport, au bien-être...

Une rentrée riche en rendez-vous,
une rentrée que je vous souhaite
pleine de rencontres, d'énergie et de
dynamisme.

Anne-Marie Rosé



[sommaire

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication : Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction : P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page : P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins
Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi
Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale,
reçoit sur rendez-vous le mardi de
9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

à vous !

Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

| | | | |
|---|------------|---|-----------|
| Les travaux sur notre commune | p 3, 4 & 7 | Rugby à XV, quelle belle première année | p 26 |
| 12 nouveaux logements en construction | p 4 | Au revoir Madame Brissebrat | p 27 |
| Marssac en occitanie | p 4 | 16 octobre : le rdv de nos assos | p 27 |
| Fin des travaux à la nouvelle crèche | p 5 | Nouveaux numéros du service "Gestion des déchets" | p 27 |
| Invitation à une réunion publique | p 5 | 3966 : Allo Docteur | p 28 |
| Ecole : du nouveau cette année | p 6 | Marssac Rugby XIII | p 28 |
| Remerciements | p 7 | Wa-Jutsu : une rentrée en fanfare ! | p 29 |
| Une belle fête et la rentrée des Amis de l'Ecole | p 8 | Exposition miniatures Agricoles | p 29 |
| Relais de quartier et distributeur du MI : réunion d'information & de mise en place | p 9 | Planning et information sur votre Marssac Info | p 30 & 31 |
| Bien être avec «Autan pour soi» | p 10 | St Quill | p 32 |
| Marssac RSRDT : un Club dynamique ! | p 11 | Bibliothèque | p 33 |
| Rue Bernissard : une journée aux accents "Ch'tis !" | p 12 | Aide «loisirs enfants» 2014 | p 33 |
| Marssac Volley Club à l'heure d'une nouvelle saison | p 12 | Numéros utiles | p 33 |
| Paëlla géante à La Tancade | p 13 | Août 44, Gaillac libérée ! | p 34 |
| Inscription au Cathéchisme | p 13 | Noces de platine | p 34 |
| Passez l'année en dansant ! | p 13 | Devenez moniteur, monitrice auto-école | p 35 |
| Comptes-rendus du Conseil Municipal | p 14 à 22 | Grand nettoyage de rentrée | p 35 |
| Pratiquer le théâtre à Marssac | p 22 | Salon du livre de Gaillac | p 36 |
| Journée du Patrimoine | p 23 | | |
| Et le frelon asiatique ? | p 24 | | |
| Rencontre entre élus et personnels municipaux | p 25 | | |
| Eau : Inconfortable mais potable ! | p 25 | | |

.....
Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un événement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure désormais également le poste de correspondante pour la commune de Marssac. Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les événements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche. La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn libre
Le journal du Tarn

Envoyez vos articles et vos photos à Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin : pascal.crepin@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Route de Lagrave et chemin de la Soucane : le Syndicat d'Alimentation en eau potable termine les travaux d'enfouissement des canalisations pour le futur château d'eau de Florentin. Celui-ci alimentera la zone d'Eco2Rieumas et renforcera également le réseau général d'eau potable de la commune.



Avant



Après

Impasse de Florentin, l'état de la chaussée le long des caniveaux et sur la raquette de retournement était très dégradé. Le revêtement a été repris.



Zone de la Pelbousquié, des travaux de reprise du caniveau ont été aussi réalisés au niveau de l'entreprise Calberson.



A l'école primaire, l'entreprise "Prest'arbres et jardins" est intervenue pour enlever le grand frêne de la cour dont les branches mortes auraient pu présenter une menace pour la sécurité des enfants.

En face de la poste le panneau d'affichage a été complètement remis à neuf.



Opération Tarn Habitat : 12 nouveaux logements en construction dans la ZAC du Bourdelas

Le chantier a démarré mi juillet, au 6 rue Eugénie de Guérin, à proximité du petit collectif déjà existant. Ce sont 12 logements à loyer

modéré, trois T2, six T3 et trois T4, qui vont sortir de terre d'ici quelques mois. La construction qui comprend deux étages

répond aux normes «Bâtiment basse consommation» et RT 2012. Des panneaux solaires seront installés en toiture pour les

besoins en eau chaude sanitaire.

La fin du chantier est prévu pour juillet 2015.

Marssac en occitanie



Pour que notre belle langue d'oc reste toujours vivante dans le cœur des Tarnais, le Conseil Général a adopté un schéma départemental de développement de l'occitan pour les années 2012-2018. C'est dans ce cadre qu'il a décidé d'accompagner les communes dans la mise en place de panneaux d'entrée de ville en occitan. En juin 2013 le Conseil Municipal de Marssac avait donné son accord pour participer à cette action. Il a fallu ensuite attendre un peu. Mais c'est maintenant chose faite. Deux nouveaux panneaux accueillent les arrivants, sur la RD 988, en entrée et sortie de village.



Impasse Tonimarié, une clôture a été mise en place afin de sécuriser les abords du talus de la SNCF, très profond à cet endroit-là.



Au CLAE, de nouveaux stores motorisés ont été installés sur les larges baies de la façade ouest. Très résistants, ils offrent une protection solaire maximale pour éviter la surchauffe du couloir en période de fortes chaleurs.



Sivu Petite Enfance Marssac-Terssac : fin des travaux pour la nouvelle crèche "les zouzous"

Après plusieurs mois de chantier, les travaux de réaménagement de l'ancien bâtiment du restaurant "La Garance" sont terminés à Terssac. Les délais ont été tenus et la nouvelle crèche "les zouzous", qui compte douze places, a pu accueillir comme prévu ses premiers bébés dès le 1^{er} septembre.

Grace à ce nouvel équipement, soutenu financièrement par les communes de Marssac et de Terssac, le nombre de places en crèche sur nos deux communes passe de 25 à 37 places. De quoi permettre à 52 familles de Marssac et de Terssac de bénéficier des services d'un multiaccueil de proximité et de qualité, à la crèche «chapi-chapo» et à la crèche «les zouzous».

«Aménager et sécuriser notre entrée de ville»

Projet d'aménagement de la RD 988

**Réunion publique d'information
Jeudi 18 septembre à 20h à la Mairie**



La municipalité a le plaisir de vous convier à une réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la RD 988, du rond-point Lamartine jusqu'au centre ville.



Ce projet comprend la création d'un cheminement doux (piétons/cycles) sécurisé ainsi que l'aménagement d'un rond-point à l'intersection de la rue Jean Fraysse et de l'Avenue d'Albi.

A la rentrée les nouveaux rythmes scolaires s'appliquent à l'école de Marssac

Cette réforme entraîne une modification des horaires de

classe des élèves. Les enfants de l'école de Marssac ont classe tous les matins, mercredi compris, de 8h30 à 11h30, les lundi, mardi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h, le jeudi après midi de 13h30 à 15h.

Cette réforme instaure également l'obligation pour les communes d'organiser des Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires (NAP). Ces temps ne font pas partie du temps scolaire. Les enfants ne sont donc pas obligés d'y participer.

Les nouveaux temps d'activités périscolaires se déroulent le jeudi de 15h à 16h30, sous la forme d' "ateliers NAP", et les autres jours de 16h à 16h30 sous la forme de "récréatives". La municipalité de Marssac sur Tarn a confié l'animation de ces Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires à l'association la Clé des Champs, déjà gestionnaire du CLAE.

Les ateliers du jeudi : ils ont lieu le jeudi de 15h à 16h30.

Ils sont organisés par cycles, de vacances à vacances

cycle 1 : rentrée des classes aux vacances de Toussaint

cycle 2 : vacances de Toussaint aux vacances de Noël

cycle 3 : vacances de Noël aux vacances de février

cycle 4 : vacances de février aux vacances de Pâques

cycle 5 : vacances de Pâques aux vacances d'été.

Chaque cycle comprend en moyenne six jeudis. Les familles peuvent, selon leur choix, inscrire leurs enfants sur un ou plusieurs cycles dans l'année. Pour des raisons d'organisation l'inscription dans un atelier implique l'engagement de l'enfant de participer à l'ensemble du cycle proposé.

Une participation financière modique est demandée aux familles pour chaque cycle.

Les "Récréatives" des lundis, mardis et vendredis de 16h à 16h30 : Elles sont organisées pour être un temps de détente pour les enfants à la fin de l'école. Tous les enfants qui ne quitteront pas l'école à 16h seront pris en charge dans les récréatives jusqu'à 16h30.

La prise en charge des enfants sur ces temps récréatifs est gratuite pour les familles. Un goûter sera distribué gratuitement à tous les enfants présents.

Garderie municipale du Mercredi de 11h30 à 12h30 : les enfants que les parents ne pourront pas venir chercher à 11h30 le mercredi seront pris en charge gratuitement jusqu'à 12h30 par la garderie municipale.

A noter : une garderie municipale gratuite fonctionne aussi les autres jours de 11h30 à 12h.

Ecole : ce qu'il y a de nouveau cette année

Ateliers du jeudi : une participation financière calculée en fonction des revenus des familles : La participation financière de la famille est établie en fonction des revenus

et de la composition, en se basant sur le calcul du quotient familial.

Le mode de calcul du quotient familial est le même que celui utilisé par l'association la Clé des Champs pour les tarifs du CLAE : Quotient Familial (QF) = Revenu fiscal de référence, divisé par 12, divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu.

Trois tranches de tarifications sont prises en compte :

- T1 pour les QF compris entre 0 euro et 630 euros

- T2 pour les QF compris entre 631 euros à 1 000 euros

- T3 pour les QF à partir de 1 001 euros

La tarification, par enfant et par cycle, s'établit comme suit

| Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|------------|------------|------------|
| 4.80 euros | 6.60 euros | 9.00 euros |

Il est rappelé qu'un cycle se déroule de vacances à vacances sur 6 jeudis en moyenne.

Pour les enfants hors commune une tarification majorée est appliquée :

T1 = 7.20 euros T2 = 9.90 euros T3 = 13.50 euros

Cette tarification a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2014.

NB : Les familles qui ne souhaiteront pas fournir copie de leur avis d'imposition se verront automatiquement appliquer le tarif de la tranche 3.

A la rentrée un nouveau mode de calcul pour les tarifs de la cantine

À compter de septembre 2014, les tarifs des repas des enfants à la cantine seront établis en fonction des revenus des familles et de leur composition, en se basant sur le calcul du quotient familial.

Le tarif par enfant et par repas s'établit comme suit :

| Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|------------|------------|------------|
| 3.17 euros | 3.21 euros | 3.25 euros |

Pour les enfants hors commune une tarification majorée est appliquée :

T1 = 3.80 euros T2 = 3.85 euros T3 = 3.90 euros

Cette tarification a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 21 juillet 2014.

Madame Lydie Picaronie, Adjointe en charge des affaires scolaires, et les services de la mairie restent à la disposition des familles pour tout renseignement complémentaire.

**Contact Mairie : 05- 63- 55- 40 - 47
accueil@marssac-sur-tarn.fr**

Les travaux sur notre commune

Stade Saint-Maury : la trêve estivale a permis de réaliser les travaux de carottage, sablage et ensemencement nécessaires sur la pelouse du terrain de rugby.



Nouveau parc municipal : les travaux d'aménagement ont continué cet été dans le petit parc avec la création d'un sentier piétonnier. Profitant de la présence des engins de chantier, un cheminement piéton a également été réalisé, en bordure de parc, le long de la rue Tonimarié. Il permet de longer le stade par la gauche en toute sécurité.



Remerciements

Le Jubilé sacerdotal s'est déroulé à l'église de Marssac le samedi 28 juin, avec la participation de Monseigneur Legrez, archevêque d'Albi qui a célébré la messe d'action de grâces avec plusieurs prêtres, amis de notre ancien curé, le Père Vincent Péruffo.

La vierge de Santa-Cruz, entourée de fleurs magnifiques, bénissait les assistants.

La cérémonie à laquelle assistait Madame le Maire de Marssac, accompagnée d'une partie du conseil municipal, des présidents des associations et de très nombreux paroissiens et amis du jubilaire, venus de loin, fût très belle.

Le vin d'honneur, très réussi grâce à la générosité de tous ceux qui ont confectionné de délicieuses gâteries s'est terminé dans la joie et les discours.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette fête paroissiale

*Père Vincent Péruffo
Curé émérite de la paroisse*



Une belle fête pour les 20 ans des Amis de l'école !

Le soleil, le sourire, la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous permettant à tout un chacun de passer un agréable moment.

Tout le monde y a trouvé son compte, que ce soit les amateurs de jeux anciens qui ont pu apprécier une dizaine de jeux en bois proposés grâce à la subvention de la mairie, ou les gourmands avec les stands barbe-à-papa et grillades.

Les enseignants qui ont proposé des stands toujours aussi originaux et festifs ont connu un vif succès auprès des enfants. Un grand Merci au CLAE qui nous a proposé un spectacle de qualité où tous les arts se sont croisés (musique, théâtre, danse, cirque) et à tous les parents qui nous ont aidés à préparer, aux enfants, aux enseignants, aux commerçants, et à l'équipe technique municipale. Sans vous nous ne pourrions organiser cet événement.



A l'année prochaine pour partager d'autres événements conviviaux avec nos enfants.



**Les Amis de l'Ecole
Christel Fraysse
06.62.17.29.33**



La rentrée de l'association des Amis de l'Ecole de Marssac

Les amis de l'école se sont retrouvés le dimanche 29 juin avec enfants et conjoints pour clôturer l'année autour d'une journée simple et conviviale à l'image de l'association. Pendant que les hommes jouaient à la pétanque, les femmes s'affrontaient au badminton ou discutaient en encourageant les sportifs du dimanche. Ce fut une bien belle journée qui a permis de tisser des liens et inciter tout le monde à se remobiliser à la rentrée prochaine.

Certains membres de l'équipe vont nous quitter car leurs enfants entrent au collège alors n'hésitez pas à nous rejoindre. Notre association vise à organiser des événements festifs et culturels afin de récolter des fonds pour aider les enseignants à mener des projets éducatifs, culturels, proposer des sorties scolaires ou financer des intervenants. Vous pouvez venir nous aider à chaque manifestation (loto, contes, fête de l'école, ...) ou bien de manière ponctuelle en fonction de votre disponibilité. Si vous désirez en savoir plus, nous vous convions à notre Assemblée Générale qui aura lieu à la mi-septembre en présence du bureau, de l'Equipe enseignante et de la Mairie de Marssac.

**Les Amis de l'Ecole, Christel Fraysse,
06.62.17.29.33**

Relais de quartier Distributeur du Marssac info

**Réunion d'information & de
mise en place le
mercredi 1^{er} octobre à 19h00
en Mairie**

**Venez nombreux et
nombreuses, nous
avons besoin de toutes
les bonnes volontés**

Devenez le relais de votre quartier

Ma rue, ma vie, mon quartier... des habitants écoutés et informés dans l'ensemble des quartiers

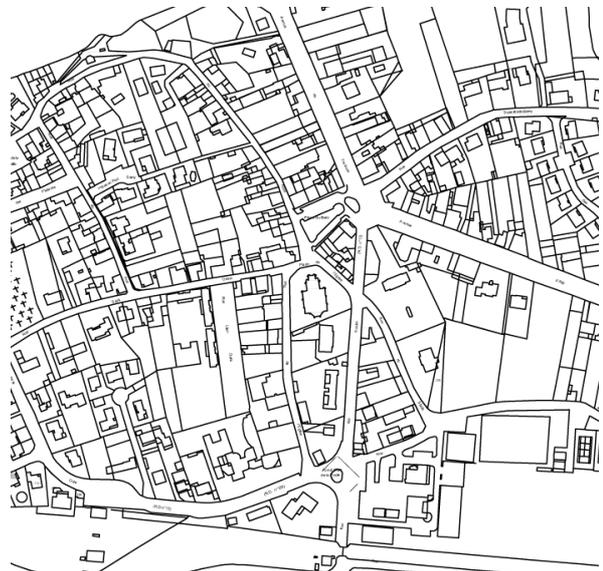
La mairie a mis en place le dispositif des relais de quartier il y a six ans.

Nous relançons aujourd'hui un appel aux bénévoles qui souhaitent s'investir dans cette fonction.

Les relais de quartier sont des acteurs importants de la commune car ils assurent une liaison de proximité entre la mairie et les administrés. Ils font passer l'information de la mairie vers les quartiers, au plus près des habitants (ouverture de travaux, coupure d'eau...). Ils sont aussi à l'écoute des habitants de leur quartier pour faire remonter leurs observations en mairie et suivre les suites qui y

sont données. Pour certains d'entre eux, ils sont aussi distributeurs du Marssac Info, une façon sympathique d'aller à la rencontre des habitants.

De l'avis des "anciens" c'est justement le plaisir du contact direct avec les habitants et la conscience de l'utilité sociale de leur fonction qui font tout l'intérêt de cet engagement bénévole. Alors, n'hésitez pas. Venez nombreux ce 1^{er} octobre. Toutes informations vous seront données sur le découpage des quartiers, les procédures mises en place pour la transmission des informations et le suivi des demandes, les rencontres avec les élus...



**Vous aimez le contact,
vous aimez la marche,
vous souhaitez donner
un peu de votre temps à
la collectivité ?**

**Devenez
distributeur
de votre
Marssac info**

Autan pour soi vous propose depuis 18 ans des activités pour le bien être et l'épanouissement de la personne

Yoga

Cette pratique millénaire, apporte la détente, l'équilibre, l'énergie et permet d'évacuer au mieux le stress. Une séance s'articule autour de l'éveil musculaire et articulaire, de postures corporelles assises, debout ou allon-

nées et du travail d'équilibre. Ces exercices vous amènent vers un meilleur épanouissement personnel par la maîtrise de la respiration.

En fin de cours, une relaxation ou méditation en musique est proposée.

**Renseignements inscriptions : Christine Reynes
Enseignante de Hatha
Yoga (Yoga Traditionnel)
06 24 60 81 32**

Tai Chu Chuan

D'abord mémoriser les mouvements : parer, tirer, pousser, coup de poing,

articulations et les muscles; ils permettent de se structurer dans la stabilité et la fluidité en suivant les principes fondamentaux de l'énergétique chinoise.

Avec pour conséquence, un meilleur équilibre



Tai Chi Chuan Qi Gong - Yoga

REPRISE DES COURS

Marssac sur Tarn

6 SEPTEMBRE 2014

Yoga Adultes

Dojo - le samedi 10h30/11h45

Yoga /Qi Gong/Relaxation

Dojo - le lundi 9h00/10h30 et 20h30/22h

Qi Gong

Salle municipale - le jeudi 9h/10h

Tai Chi Chuan

**Salle Municipale - le mardi 13h30/14h45
Et 15h/16h15
- le mercredi 20h/21h30
- le jeudi 18h30/19h45**

Egalement des cours sur Albi, Dojo du Geido
Quartier de la Madeleine

Renseignements :

Yoga : **Christine 06 24 60 81 32**

Tai Chi Chuan /Qi Gong : **Yvanne 06 85 80 57 11**

« Autan pour soi » Association Marssacoise affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous

coup de pied... faits au rythme de la respiration ; les gestes sont martiaux et pourtant, il n'y a pas d'adversaire. Progressivement, stabilité, coordination, équilibre, souplesse se développent et permettent une meilleure circulation de l'énergie. Ajouter du souffle, de la concentration, et la conscience du mouvement, cela donne une sensation d'unité, un moment calme et harmonieux pour le corps et l'esprit, jusque dans notre vie quotidienne.

Qi Gong

"Qi" se traduit par "énergie" "souffle". "Gong" signifie "travail" et aussi "maîtrise" Originaire de Chine, le Qi Gong harmonise également le fonctionnement du corps et de l'esprit. Ses mouvements doux et précis assouplissent les

physique et émotionnel.

**Renseignements inscriptions : Yvanne Gilbert
Animatrice de loisirs
sportifs diplômée
06 85 80 57 11**

Si vous souhaitez conjuguer ces activités YOGA - GI GONG - RELAXATION- Retrouvez Yvanne et Rachel les Lundi matin et Yvanne et Martine les Lundi soir au Dojo de Marssac

Reprise au 6 septembre 2014. L'Association Autan pour Soi organise également des cours au Dojo Geido d'Albi - 1 rue d'Oustry - La Madeleine.

Bonne rentrée à toutes et tous et à très bientôt. L'Association.

Marssac RSRDT, un Club de football dynamique !



La saison 2013-2014 s'est achevée sur d'excellentes performances tant au niveau des équipes seniors que de l'École de Football: les deux premières équipes seniors se sont brillamment maintenues au niveau régional (DHR et PL) tandis que la troisième équipe gravit un échelon en accédant à la première division de District. Quant à l'équipe U19, au terme d'une saison très disputée elle récolte les fruits d'un travail en profondeur en accédant pour la première fois dans l'histoire du Club au niveau régional en Promotion de Ligue. Si les adultes se sont illustrés il ne faut pas oublier l'École de Football et saluer la victoire de nos jeunes U15

en finale du Challenge Départemental.

Fort de ses excellents résultats le MRSRDT prépare activement la prochaine saison qui démarrera dès la fin août pour certaines compétitions seniors et fin septembre pour les catégories de jeunes.

Le Club de Football est composé aujourd'hui de 3 équipes seniors et d'une équipe U19 ; l'École de Football comprend quant à elle environ 200 jeunes de 6 à 16 ans, encadrés par une trentaine d'éducateurs pour la plupart diplômés. La richesse et la qualité des effectifs de joueurs et éducateurs traduit parfaitement la dynamique du Club qui s'inscrit dans une démarche de formation et de performance des jeunes et des seniors tout en conservant un esprit familial et convivial.

Comme chaque année la saison sera animée par plusieurs manifestations. Le premier événement du Club se déroulera le **samedi 13 septembre avec le désormais traditionnel tournoi nocturne réservé à la catégorie U13: venez nombreux dès 16h encourager nos jeunes footballeurs !**

Dès la rentrée un tout nouveau site internet vous permettra de rester en contact avec le Club et d'être informés de tous les événements www.mrsrdt.fr

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que joueur, dirigeant ou éducateur, n'hésitez pas à contacter nos responsables seniors et École de Football.

Responsables Ecole de Football :

Laurent Vayre
06 37 46 64 17

Laurent Galissier
06 70 46 46 52

Responsable équipes Seniors :
Pascal Bru
06 07 73 87 24

Président
François Enguilbert
06 82 30 42 32

Vice-Président
Laurent Gonzales
06 11 92 57 12



Une fois de plus, Josiane et Denis nous ont ouvert leur cœur et leur maison (grand merci...), et sous un ciel bienveillant, nous avons pu profiter de la 5^{ème} édition du repas des voisins du Haut de la Rue Bernissard. Grâce à Marcelle et Daniel, nous

avons pu goûter à des spécialités du nord comme les tartes au sucre ou au "Maroilles", qui sont venues accompagner le repas déjà prévu à base de frites (merci Annick pour la friteuse), moules marinières et la traditionnelle saucisse grillée sur le barbecue de David (merci à lui et sa famille...), le tout "rafraîchi" par les melons/glaces, si appréciés par les enfants et les plus grands !

Pour digérer le copieux repas, Laurent nous organisait le

Rue Bernissard : une journée aux accents Ch'tis !"

tournoi pétanque/quilles au maillet. L'équipe de Valérie, Laurent et Gérard a remporté la coupe, tandis que les plus anciens ont profité de l'ombre des arbres pour échanger sur les nouvelles du village, se remémorer des événements anciens, et profiter du plaisir de se retrouver.

Le repas du soir, arrosé - entre autres ! - de quelques gouttes, n'a pas découragé les noctambules qui se sont une fois de plus réjouis de cette belle journée passée ensemble. Rendez-vous est pris l'an prochain, pour une nouvelle édition à préparer. Encore merci à tous !

Florence, Isabelle et Sandra

Marssac Volley Club à l'heure d'une nouvelle saison

Marssac Volley Club se réengage dans le championnat et la coupe du Volley Loisir de l'Albigeois VLACA sous la responsabilité de l'UFOLEP.

Cette année encore ces deux compétitions permettront à tous de pratiquer le volley ball en loisir. L'objectif premier est de se faire plaisir en positionnant néanmoins quelques objectifs sportifs pour rajouter une certaine motivation. Pour l'équipe A le challenge sera de se maintenir en division B et tenter l'accès aux demi-finales de la coupe. Pour l'équipe B cette année devra être celle de la montée en division C et poursuivre son excellent parcours en coupe, comme l'année précédente.

Pour cela nous avons besoin de vous. Vous qui avez envie de pratiquer le volley-ball en loisir, parce que vous avez déjà pratiqué ou alors parce que cet été vous avez pu appréhender ce sport sur les plages ensoleillées (humour) du littoral et que vous souhaitez continuer avec nous. Notre structure accueille tous les adultes, quel que soit le

niveau de pratique, les mardis soir à partir de 20h30 à la salle municipale de Marssac. Nous jouons de temps en temps les autres jours de la semaine en fonction des créneaux de nos adversaires. N'hésitez pas à prendre contact au 06.51.62.28.32.

Nous avons besoin de monde pour réengager les deux équipes et assurer un nombre suffisant de participants tout au long de la saison. Quelles que soient vos disponibilités, en fonction de vos contraintes professionnelles et/ou familiales, rejoignez nous, nous serons heureux de vous accueillir.

La première partie de la saison (Septembre et Octobre) est consacrée aux entraînements qui se termineront comme toujours par un moment de convivialité.

Rejoignez-nous ! J-Jacques TARTIERE



Paëlla géante à La Tancade

Samedi 5 juillet au soir, les habitants du quartier de la Tancade ont dégusté une Paëlla géante préparée par l'un d'entre eux : Mathieu Ruiz. Cela fait 25 ans que la tradition se perpétue chaque année selon un

programme bien réglé. Pendant que les uns font les courses le matin, les autres préparent les entrées et les toasts pour l'apéro. L'après-midi est réservée à plusieurs parties de pétanque en attendant

que tous les voisins devenus des amis trinquent ensemble. Ce repas de quartier est une belle occasion pour échanger les dernières nouvelles du quartier, pour pousser la chansonnette et

partager de vrais moments de convivialité. On ne peut que souhaiter aux Tancadiens et aux Tancadiennes de poursuivre sur cette lancée encore longtemps !

Passez l'année en dansant !

L'association Ambiance Scandale de Marssac fait sa rentrée.

À partir du lundi 25 août 2014, de 17h à 20h et jusqu'au 5 septembre 2014, venez profiter de ces 2 semaines d'essai, pour découvrir de nouveaux styles.

Plusieurs styles vous seront proposés : Le Steet Jazz/ New Styles/ hycall jazz, ainsi que Scandall Camp (cours physique, abdos fessiers, cardio, stretching).

Tout au long de l'année des stages de danses avec des professeurs intervenants vous seront proposés.

L'association Ambiance Scandale, organise un stage de danse le 14 septembre 2014 au studio, avec Jess Bougeois, assistant de Bruno Vandelli (modern jazz / contemporain)

Adresse du studio : rond point la Martine 81150 Marssac Sur Tarn.

Dossier d'inscription sur place au studio (cours de danse à partir de 4 ans)

Pour plus des renseignements :

Page Facebook ambiance scandale
ambiance.scandale@laposte.net
Gabrielle Gonzalez
06 72 10 96 57
Aurore Laurier
06 10 87 55 18

Inscription des enfants au Cathéchisme

Pour Marssac, Florentin et Labastide de Lévis, les inscriptions auront lieu le mercredi 10 septembre de 16h00 à 18h30 à la salle St Orens (rue du nord) à Marssac

Renseignements
Sylvie Tricot
06 59 63 57 18

CONSEIL MUNICIPAL n°14/04 - Compte rendu de séance Du lundi 26 mai 2014

Ouverture de séance à 20h30

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt-six mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire. Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjointes Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Jacqueline DÉDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés : Fanny BOULZE représentée par Dominique FERRIERE, Elise FARGIER représentée par Christelle CARRIERE, Aline GARTNER représentée par Anne PIEROT, Jean-Pierre PUJOL représenté par Jean-Pierre CASSAGNES Thierry STEFANON représenté par Lydie PICARONIE

Absents excusés : Bruno DORÉ, Christelle SUAU

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de la convocation : 20 mai 2014

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 avril 2014

Le compte-rendu de la séance du 23 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Affaires scolaires

1 - Renouvellement de la Convention F.O.L

Ressources humaines

2 - Avancements de grade 2014

Administration Générale

3 - Création d'une commission "Urbanisme Travaux"

4 - Création d'une commission "Finances"

Finances

5 - Subventions aux associations

Rajout d'une délibération autorisée par le Conseil Municipal

6 Désignation d'un délégué au Pôle Funéraire Public de l'Albigeois

1 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION - RESEAU JEUNE PUBLIC

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires scolaires

DELIBERATION

La commune est partenaire de la Fédération des Œuvres Laïques dans le cadre de la convention Réseau Jeune

Public qui permet d'offrir aux enfants du cycle 3 deux spectacles par année scolaire. La convention arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans.

Le montant de la participation par élève et par spectacle, transport compris, est :

- de 4,75 euros pour l'année scolaire 2014-2015
- de 4,80 euros pour l'année scolaire 2015-2016
- de 4,85 euros pour l'année scolaire 2016-2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la FOL du Tarn pour les élèves du cycle 3.

2 - AVANCEMENT DE GRADE

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances

DELIBERATION

Considérant le tableau des agents promouvables établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et le ratio d'avancement de grade voté par le Conseil Municipal le 21 novembre 2008,

le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de modifier, à compter du 01/01/2014, le tableau des effectifs comme suit :

| | |
|--------------------|---|
| Fermeture de Poste | Adjoint Technique 1 ^{ère} classe |
| Nombre de postes | 2 |

| | |
|--------------------|---|
| Ouverture de Poste | Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe |
| Nombre de postes | 2 |

3 - COMMISSION URBANISME-TRAVAUX

Présenté par Thierry MALLÉ, Adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme

DELIBERATION

Il est proposé aux élus de créer une commission municipale "Urbanisme Travaux" de 8 membres pour une durée initiale de un an.

Afin de permettre une représentativité de l'ensemble des élus du conseil municipal, chaque liste a été invitée à faire connaître le nom des personnes intéressées, à raison de 6 élus pour la liste "Marssac Continuons avec vous", 1 élu pour la liste "Demain Marssac" et 1 élu pour la liste "Marssac Ensemble".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer une commission "Urbanisme Travaux" composée de 8 membres pour une durée initiale de un an,
- de nommer membres de cette commission les 8 élus ci-dessous désignés :
 - Jean GUILHEM
 - Thierry MALLÉ
 - Gilbert ROCHE
 - Thierry STÉFANON
 - Dominique FERRIERE
 - Pascal PECHARMAN
 - Anne PIEROT
 - Bruno DORÉ

4 - COMMISSION FINANCES

Présenté par Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge de l'administration générale et des finances

DELIBERATION

Il est proposé aux élus de créer une commission municipale "Finances" de 7 membres pour une durée initiale de un an.

Afin de permettre une représentativité de l'ensemble des élus du conseil municipal, chaque liste a été invitée à faire connaître le nom des personnes intéressées, à raison de 5 élus pour la liste "Marssac Continuons avec vous", 1 élu pour la liste "Demain Marssac" et 1 élu pour la liste "Marssac Ensemble".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de créer une commission "Finances" composée de 7 membres pour une durée initiale de un an,
- de nommer membres de cette commission les 7 élus ci-dessous désignés :
 - Joël LOUP
 - Michel GASC
 - Jean GUILHEM
 - Christelle CARRIERE
 - Lydie PICARONIE
 - Jean-Pierre CASSAGNES
 - Bruno DORÉ

La commission est composée pour une durée initiale d'un an

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2014

Présenté par Madame Myriam DELARUE, Adjointe en charge des associations

DELIBERATION

Suite aux travaux des élus du groupe de travail "Subventions", Madame Myriam DELARUE, Adjointe déléguée en charge des Associations, propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2014.

Elle rappelle que ce groupe de travail n'était constitué que

de personnes qui n'ont aucun intérêt dans les associations. Au moment du vote du Conseil Municipal, il a été demandé aux élus intéressés directement ou indirectement de s'abstenir de voter. Le résultat du vote est défini comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS ANNUELLES

| ASSOCIATIONS | MONTANT (euros) | VOTES |
|--|-----------------|-----------------------------|
| ADMR | 1 200 | 19 voix pour, 2 abstentions |
| AMIS DE L'ECOLE | 350 | 20 voix pour, 1 abstention |
| AMIS DES CARTES | 160 | A l'unanimité |
| ASS.CULTURELLE | 200 | A l'unanimité |
| ASS EVOLUTION | 100 | A l'unanimité |
| ATELIER RENCONTRE ARTISTES (ARA) | 160 | 20 voix pour, 1 abstention |
| AUTAN POUR SOI | 200 | A l'unanimité |
| ENDACOM E D'AICI | 100 | A l'unanimité |
| BOULE MARSSAC | 350 | 20 voix pour, 1 abstention |
| CHEYEN'COUNTRY | 400 | A l'unanimité |
| CLUB DES AÎNÉS | 350 | A l'unanimité |
| COMITE DES FÊTES | 2 600 | 18 voix pour, 3 abstentions |
| DOJO MARSSAC | 500 | A l'unanimité |
| FAMILLES RURALE - LOISIRS CREATIFS | 350 | A l'unanimité |
| FNACA | 350 | A l'unanimité |
| FOOT MARSSAC | 5 400 | A l'unanimité |
| GARDER LE LIEN | 200 | A l'unanimité |
| GYM VOLONTAIRE | 500 | A l'unanimité |
| MARSSAC AVENTURE | 500 | 20 voix pour, 1 abstention |
| MELODIE'NSOL | 200 | A l'unanimité |
| MICRO MEDIA | 200 | 20 voix pour, 1 abstention |
| PAPARAZZIS | 160 | A l'unanimité |
| RUGBY XIII | 200 | 19 voix pour, 2 abstentions |
| RUNNING | 500 | 20 voix pour, 1 abstention |
| SCRABBLE MARSSAC | 200 | A l'unanimité |
| TEMPS DANSE | 500 | A l'unanimité |
| TENNIS CLUB | 200 | A l'unanimité |
| LA VIEILLE CANTINE | 400 | 20 voix pour, 1 abstention |
| VOLLEY CLUB | 350 | A l'unanimité |
| WA JUTSU | 200 | A l'unanimité |
| TOTAL SUBVENTIONS ANNUELLES ATTRIBUEES | | 17 080 euros |
| SUBVENTION EXCEPTIONNELLE | | |
| MARC (rugby XV) | 400 | A l'unanimité |
| TOTAL CUMUL GENERAL SUBVENTIONS | | 17 480 euros |

6 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC DE L'ALBIGEOIS

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à l'élection d'un délégué au Pôle Funéraire Public de l'Albigeois

Est élu par le Conseil municipal, à l'unanimité :

Titulaire :

- Pascal PECHARMAN

La séance est levée à 21h15

CONSEIL MUNICIPAL n°14/05 Compte rendu de séance Du vendredi 20 juin 2014 Ouverture de séance à 19h

L'an deux mille quatorze, le vendredi vingt juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire. Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjointes Fanny BOULZE, Christelle CARRIERE, Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Bruno DORÉ, Elise FARGIER, Aline GARTNER, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Anne PIEROT, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Anne PIEROT Pascal CRÉPIN représenté par Lydie PICARONIE Jean-Pierre PUJOL représenté par Aline GARTNER Christelle SUAU représentée par Bruno DORÉ

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de la convocation : 16 juin 2014

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mai 2014

Le compte-rendu de la séance du 26 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

ZAC Le Bourdelas

- SEM 81 : approbation du Compte Rendu Annuel à la

Collectivité 2013

Elections des délégués

- Election des délégués aux sénatoriales

- Désignation d'un délégué municipal titulaire supplémentaire au CCAS

Questions diverses

1 - ZAC DU BOURDELAS : SEM 81

APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2013 (C.R.A.C. 2013)

La SEM 81 est tenue de présenter tous les ans le Compte Rendu annuel d'Activité de l'année écoulée de la ZAC le Bourdelas. Conformément aux articles L.305 du Code de l'Urbanisme et L.1523-3 du CGCT, ce dernier doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu d'activité pour l'année 2013 a été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par courrier électronique aux élus le 12 juin 2014. Par ailleurs le représentant de la SEM 81 a présenté aux élus les éléments du compte-rendu préalablement à la séance du conseil et répondu à toutes les questions posées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activité de l'année 2013 ;

2 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Marssac sur Tarn (Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants) :

Morgane DESMAZES

Fanny BOULZE

Elise FARGIER

Christelle CARRIERE

Pascal PECHARMAN

Bruno DORE

Anne PIEROT

Jean GUILHEM

Myriam DELARUE

Thierry STEFANON

Jacqueline DEÏDE-ROBERT

Dominique FERRIERE

Thierry MALLE

Lydie PICARONIE

Gilbert ROCHE

Michel GASC

Joël LOUP

Anne-Marie ROSE

Aline GARTNER

Absents représentés :

PUJOL Jean-Pierre représenté par Aline GARTNER

Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Anne PIEROT

Christelle SUAU représentée par Bruno DORE

Pascal CREPIN représenté par Lydie PICARONIE

A. Mise en place du bureau électoral

Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire, a ouvert la séance. Madame Lydie PICARONIE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré DIX NEUF conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Madame Aline GARTNER, Monsieur Joël LOUP pour les plus âgés et Madame Morgane DESMAZES et Madame Fanny BOULZE pour les plus jeunes

B. Mode de scrutin

Madame le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le Maire a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral).

Madame le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Madame le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de cette liste de candidats a été joint au procès-verbal.

3. Déroulement du scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Tous les Conseillers Municipaux ont voté.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) | 23 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] | 23 |

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

| | |
|-----------------------------|--------------|
| NOM DES LISTES | Liste unique |
| Suffrages obtenus | 23 |
| Nombre de délégués obtenus | 7 |
| Nombre de suppléantsobtenus | 4 |

4.2. Proclamation des élus

Madame le Maire a proclamé élus délégués les candidats suivants :

| Nom et prénom de l'élu(e) | Liste sur laquelle il ou elle figurait |
|--------------------------------|--|
| Madame Anne-Marie ROSÉ | Liste unique Délégué titulaire |
| Monsieur Thierry STEFANON | Liste unique Délégué titulaire |
| Madame Myriam DELARUE | Liste unique Délégué titulaire |
| Monsieur Jean GUILHEM | Liste unique Délégué titulaire |
| Madame Lydie PICARONIE | Liste unique Délégué titulaire |
| Monsieur Jean-Pierre PUJOL | Liste unique Délégué titulaire |
| Madame Christel SUAU | Liste unique Délégué titulaire |
| Monsieur Gilbert ROCHE | Liste unique Délégué suppléant |
| Madame Dominique FERRIERE | Liste unique Délégué suppléant |
| Monsieur Jean-Pierre CASSAGNES | Liste unique Délégué suppléant |
| Madame DÉIDE-ROBERT Jacqueline | Liste unique Délégué suppléant |

Sur le procès verbal d'élection, suivent les signatures.

3 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles R.123-7, R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le Conseil Municipal décide de fixer à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

Madame le Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de 4 membres titulaires élus en son sein en séance du 23 avril 2014 :

Pascal PECHARMAN
Thierry STEFANON
Lydie PICARONIE
Aline GARTNER

Il convient de procéder à l'élection d'un membre supplémentaire.

Le conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire, à l'unanimité

Désigne Madame Dominique FERRIERE membre titulaire du CCAS.

En conséquence, les cinq membres élus du conseil municipal sont :

Pascal PECHARMAN
Thierry STEFANON
Lydie PICARONIE
Aline GARTNER
Dominique FERRIERE

La séance est levée à 21h15

CONSEIL MUNICIPAL n°14/06

Compte rendu de séance

Du lundi 21 juillet 2014

Ouverture de séance à 18h

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt et un juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire ; Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints ; Fanny BOULZE, Christelle CARRIERE, Jacqueline DEIDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Bruno DORÉ, Aline GARTNER, Michel GASC, Pascal PECHARMAN, Anne PIÉROT, Jean-Pierre PUJOL, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés : Jean-Pierre CASSAGNES représenté par Anne PIÉROT, Elise FARGIER représentée par Fanny BOULZE, Jean GUILHEM représenté par Thierry STÉFANON, Christelle SUAU représentée par Bruno DORÉ

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de la convocation : 16 juillet 2014

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014
Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Urbanisme

- Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU
- Servitude de passage

Personnel communal

- Renouvellement du contrat aidé "emploi d'avenir"
- Nouveau contrat aidé (CUI ou CAE)

Finances-Affaires scolaires

- Montant de la participation des familles pour les ateliers du jeudi dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)
- Nouveaux tarifs des repas à la cantine

Questions diverses

1 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Depuis la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003, la modification est la procédure de droit commun pour faire évoluer le PLU.

Cependant, distincte à cette procédure, une procédure de modification simplifiée a été introduite dans le code de l'urbanisme (article L123-13-3) par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 que la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 est venue compléter.

Ainsi pour engager une procédure de modification simplifiée, le projet ne doit pas avoir pour effet :

- Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable - Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.
- Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;

Les adaptations à apporter au PLU visent à intégrer une modification réglementaire en zones AU1, Ah1 et Ah2 qui propose la diminution des obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette.

Cette procédure a pour objectif de modifier l'article 6 de la zone AU1 et l'article 7 des zones Ah1 et Ah2 du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme.

La procédure de modification simplifiée peut donc être appliquée à cette évolution réglementaire.

Les modalités de la mise à disposition ont été portées à la connaissance du public le 06 juin 2014 dans le Tarn Libre soit au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Le dossier sur le projet de modification a ensuite été notifié aux personnes publiques associées.

La consultation du public sur le projet de modification simplifiée a été organisée du 13 juin 2014 au 15 juillet 2014 inclus.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public ont été mis à sa disposition à la mairie au service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une seule observation de la SEM 81, aménageur de l'opération ZAC de Bourdelas, a été formulée par courrier en date du 27 juin 2014, reçu en mairie le 1er juillet 2014, demandant un ajustement dans la rédaction du point 3 de l'article AU-6, afin que toute construction nouvelle dans la zone AU1 puisse être implantée dans une bande de 0 à 5 mètres de l'alignement des voies et emprises publiques, nouvelle rédaction qui peut être ici retenue.

Cette modification simplifiée ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D), ne réduit pas un espace

boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ou une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et enfin ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La délibération d'approbation de la modification simplifiée du PLU marque l'achèvement de la procédure.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123-13, Vu la délibération en date du 26 mai 2005 ayant approuvé le PLU, modifié le 5 juillet 2007, modifié le 25 mars 2009, modifié le 9 mars 2010, mis en compatibilité le 2 mars 2012 et modifié le 30 janvier 2014 ;

VU la publication de l'avis de mise à disposition du projet dans le journal du Tarn Libre diffusé le 06 juin 2014,

Vu la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée pendant un mois, du 13 juin 2014 au 15 juillet 2014 inclus, et l'information faite par voie d'affichage et insertion dans la presse ;

Vu l'observation de la SEM 81, formulée par courrier en date du 27 juin 2014, reçue en mairie le 1er juillet 2014, demandant la modification du point 3 de l'article AU-6, pour que toute construction nouvelle dans la zone AU1 puisse être implantée entre 0 et 5 mètres de l'alignement des voies et emprises publiques ;

Considérant que l'observation de la SEM 81, demandant la modification du point 3 de l'article AU-6, permettra d'augmenter les possibilités de construction dans ces zones, tout en restant dans la limite des 20 % autorisés par la loi

Considérant que la modification simplifiée du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme ;
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ;

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission à la Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

2 - SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil Général vend à la SCI La Clare un délaissé de

voirie d'une superficie de 10 a et 17 cadastré section AH, n° 398, au lieu dit La Clare. Il a été convenu que lors de la signature de l'acte une servitude serait constituée au profit de la commune de Marssac sur Tarn sur la parcelle vendue qui constituerait pour partie l'assiette d'un chemin piétonnier destiné aux randonneurs qui empruntent le chemin de Dominique.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution de servitude de passage sur le terrain cadastré AH n° 398, au lieu-dit la Clare, qui constituera pour partie l'assiette d'un chemin piétonnier destiné aux randonneurs qui empruntent le chemin de randonnée appelé "le chemin de Dominique".

- DONNE délégation à Madame le Maire pour signer l'acte notarié pour les besoins de cette servitude

- PRECISE que les frais liés à cette constitution de servitude de passage seront à la charge de la commune.

3 - RENOUELEMENT D'UN CONTRAT AIDE - EMPLOI D'AVENIR

Sur proposition de Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge des ressources humaines, il est proposé de renouveler le poste sous contrat aidé (emploi d'avenir) qui se termine le 1er septembre 2014, pour une durée de deux ans, afin de renforcer les effectifs des services techniques.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité

- DECIDE le renouvellement d'un poste de type emploi d'avenir, pour une durée de deux ans

- CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cet emploi

4 - CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT AIDE - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Dans le cadre de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires, il est nécessaire de créer un poste de 26.5 h hebdomadaire. Monsieur Joël LOUP, Adjoint en charge des ressources humaines, propose d'ouvrir ce poste sous forme de contrat aidé de droit privé (C.U.I.-C.A.E.), pour une année, renouvelable un an.

Le Conseil Municipal, après délibéré, avec 21 voix pour et 2 abstentions :

- DECIDE la création d'un poste de type CUI-CAE, pour une durée de un an renouvelable une fois

- CHARGE Madame le Maire de signer tout document relatif à cet emploi

5 - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LES ATELIERS DU JEUDI ORGANISES DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les élus du groupe de travail "Ecole - Cantine" ont mené une réflexion sur les modalités de la participation financière des familles aux ateliers du jeudi organisés dans le cadre des nouvelles activités périscolaires. Ces ateliers "NAP" ont lieu le jeudi de 15h à 16h30. Ils sont organisés par cycles, de vacances à vacances (cycle 1 : rentrée des classes aux vacances de Toussaint ; cycle 2 : vacances de Toussaint aux vacances de Noël ; cycle 3 : vacances de Noël aux vacances de février ; cycle 4 : vacances de février aux vacances de Pâques ; cycle 5 : vacances de Pâques aux vacances d'été. Chaque cycle comprend en moyenne six jeudis. Afin de respecter l'esprit de la loi, les ateliers "NAP" sont proposés à tous les enfants de l'école primaire et maternelle mais ils ne sont pas obligatoires. Les familles peuvent, selon leur choix, inscrire leurs enfants sur un ou plusieurs cycles dans l'année. Pour des raisons d'organisation l'inscription dans un atelier implique l'engagement de l'enfant de participer à l'ensemble du cycle proposé. Une participation financière est demandée aux familles pour chaque cycle, calculée comme suit :

Calcul du quotient familial :

Il est proposé que la participation des familles soit établie en fonction des revenus des familles et de leur composition, en se basant sur le calcul du quotient familial, effectué comme suit :

Revenu fiscal de référence, divisé par 12, divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu. Ce mode de calcul reprend le mode de calcul appliqué par l'association de la Clé des Champs gestionnaire du CLAE et du Centre de loisirs

Délimitation des tranches tarifaires

| | |
|-----------|-------------------------------|
| Tranche 1 | entre 0 et 630 euros |
| Tranche 2 | entre 631 euros à 1 000 euros |
| Tranche 3 | à partir de 1 001 euros |

Les familles devront fournir l'avis d'imposition sur le revenu relatif aux revenus de l'année N-2. Les familles qui ne fourniront pas l'avis d'imposition sur le revenu demandé se verront appliquer les tarifs de la tranche 3.

Application d'un tarif différencié pour les familles domiciliées hors communes.

Il est proposé une majoration du tarif par enfant de 50% pour les familles domiciliées hors communes.

Montant de la participation des familles par enfant et par cycle

Enfant domicilié dans la commune.

Tarif par enfant et par cycle, (6 ateliers en moyenne par cycle)

| | | |
|------------|------------|------------|
| Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
| 4.80 euros | 6.60 euros | 9.00 euros |

| | | |
|--|------------|-------------|
| Enfant domicilié hors commune | | |
| Tarif par enfant et par cycle, (6 ateliers en moyenne par cycle) | | |
| Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
| 7.20 euros | 9.90 euros | 13.50 euros |

Après délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 3 abstentions,

Entendu les propositions du groupe de travail "Ecole - cantine"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- APPROUVE le principe du calcul de la participation des familles sur la base du quotient familial
- APPROUVE le mode de calcul proposé pour le quotient familial
- APPROUVE la délimitation des trois tranches tarifaires
- APPROUVE le principe d'une tarification majorée de 50% pour les familles domiciliés hors de la commune
- APPROUVE le montant des tarifs par enfant et par cycle, modulé selon les tranches, tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessus
- DIT que ces tarifs s'appliquent pour chaque cycle d'ateliers "NAP", organisé de vacances à vacances (soit une moyenne de 6 jeudis par session)
- DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 1er septembre 2014

Charge Madame le Maire de faire appliquer cette nouvelle tarification

6 - TARIFS DE LA CANTINE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2014

Madame Lydie Picaronie, adjointe aux affaires scolaires, informe les élus que le prix du repas facturé par la Cuisine Centrale de Lagrave à la mairie de Marssac augmente de 3% au 1er septembre 2014. Elle rappelle également que le prix du repas demandé aux familles n'a pas été augmenté depuis la rentrée scolaire 2011 et qu'il conviendrait de procéder à un réajustement des tarifs.

Cependant, dans un souci d'équité, les élus du groupe de travail "Ecole - Cantine" ont décidé de mener une réflexion sur un mode de tarification qui prenne en compte à la fois les revenus et la composition des familles.

Les modalités de calcul de cette nouvelle tarification pour les repas de la cantine sont exposées ci-dessous :

Calcul du quotient familial

Il est proposé que la nouvelle tarification soit établie en fonction des revenus des familles et de leur composition, en se basant sur le calcul du quotient familial, effectué comme suit :

Revenu fiscal de référence, divisé par 12, divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu. Ce mode de calcul reprend le mode de calcul appliqué par l'association de la Clé des Champs gestionnaire du CLAE et du Centre de loisirs

Délimitation des tranches tarifaires

| | |
|-----------|-------------------------------|
| Tranche 1 | entre 0 et 630 euros |
| Tranche 2 | entre 631 euros à 1 000 euros |
| Tranche 3 | à partir de 1 001 euros |

Les familles devront fournir l'avis d'imposition sur le revenu relatif aux revenus de l'année N-2. Les familles qui ne fourniront pas l'avis d'imposition demandé se verront appliquer les tarifs de la tranche 3.

Application d'un tarif différencié pour les familles domiciliées hors communes

Il est proposé une majoration du tarif par enfant de 20% pour les familles domiciliées hors communes.

Nouvelle tarification du prix des repas "Enfants"

Tarif par enfant et par repas

| | | |
|----------------------------------|------------|------------|
| Enfant domicilié dans la commune | | |
| Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
| 3.17 euros | 3.21 euros | 3.25 euros |
| Enfant domicilié hors commune | | |
| 3.80 euros | 3.85 euros | 3.90 euros |

Nouvelle tarification du prix des repas "Adultes"

Il est proposé d'appliquer un tarif unique de 4,90 euros par repas pour les adultes.

Après délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 2 voix contre :

Vu la proposition du groupe de travail "Ecole - cantine"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- APPROUVE le principe du calcul des tarifs des repas "Enfants" sur la base du quotient familial
- APPROUVE le mode de calcul proposé pour le quotient familial
- APPROUVE la délimitation des trois tranches tarifaires
- APPROUVE le principe d'une tarification majorée de 20% pour les familles domiciliés hors de la commune
- APPROUVE le montant des tarifs pour les repas "Enfants", modulé selon les tranches, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus
- APPROUVE la nouvelle tarification à prix unique pour les repas "Adultes", telle qu'indiquée ci-dessus
- DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2014.

7 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Madame le Maire rappelle que l'AMF mène des actions répétées auprès des pouvoirs publics pour les alerter sur les conséquences de la baisse annoncée des dotations de l'Etat.

Elle rappelle que tous les élus ont été destinataires du texte de la motion de soutien à l'action de l'AMF exposée ci-dessous qu'elle soumet à leur approbation.

" Les collectivités locales, et en premier lieu les communes

et leurs intercommunalités risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Marssac sur Tarn rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ;

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble" ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Marssac sur Tarn estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Marssac sur Tarn soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales "

Sur proposition de Madame le Maire, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France.

Pratiquer le théâtre à Marssac

Nouveau à Marssac sur Tarn, Bénédicte GRAFF (diplômée de l'atelier d'expression théâtrale Radka Riaskova (Paris 10°), méthode Stanislavski), aura le plaisir de vous faire aimer et pratiquer le Théâtre.

"Je peux prendre n'importe quel espace vide et l'appeler une scène. Quelqu'un traverse cet espace vide pendant que quelqu'un d'autre l'observe, et c'est suffisant pour que l'acte théâtral soit amorcé". Peter BROOK

Grâce à la création de l'Association "Les Planches", Bénédicte met au programme des cours d'expression théâtrale Adulte .

La méthode est claire : apprentissage des techniques du théâtre en faisant intervenir, le corps, la voix, la respiration, la relaxation, l'espace, le rapport au partenaire, le jeu scénique, l'improvisation. Sans oublier un travail sur le texte avec des analyses de pièces.

Cette approche du Théâtre apportera bien-être de la personne, prise de confiance en soi, lâcher prise, aisance, écoute de l'autre, dynamisation, concentration, meilleure élocution, développement de l'imagination dans le respect de la sensibilité de chacun pour un objectif commun : le plaisir du jeu.

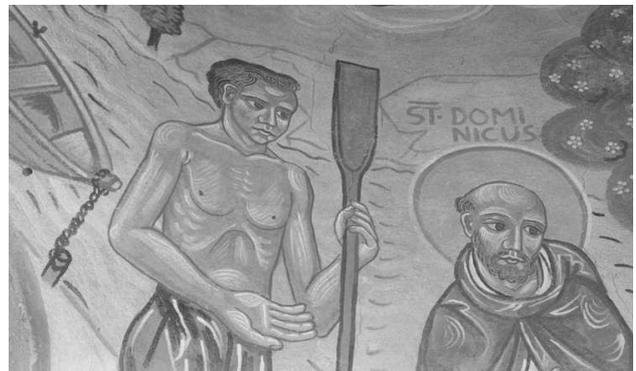
Les inscriptions pour l'année 2014-2015 sont ouvertes, les cours débiteront dès Septembre tous les vendredis soirs de 20h00 à 22h00 à Marssac. Connectez-vous directement sur le site : www.courslesplanches.com pour vous inscrire.



Bénédicte GRAFF
06.22.22.95.27
benedicte.graff@yahoo.fr
page facebook "Les Planches" .



Journée européenne du Patrimoine : venez découvrir le tableau du "Miracle des Roses" au retour de sa restau- ration, dans l'église Saint-Orens



C'est le 27 mai dernier que le tableau de la "Tentation de Saint-François vaincue à Portioncule", aussi connu sous le nom du "Miracle des Roses", a retrouvé sa place dans l'église après plusieurs mois de restauration au Centre de conservation et restauration du patrimoine artistique de Gaillac.

Cette belle huile sur toile du 17^{ème} siècle, dont l'auteur reste anonyme, est inscrite à l'inventaire des monuments historiques. La profonde restauration dont elle a fait l'objet, tant au niveau de la toile que du cadre, lui a rendu éclat et majesté.

Elle sera tout particulièrement mise en lumière, grâce à l'installation de projecteurs, **ce dimanche 21 septembre, de 14h à 18h à l'occasion des journées européennes du Patrimoine.**

N'hésitez pas à venir pousser la porte pour la découvrir.

A voir aussi dans notre église ce jour là :

Pour ceux qui ne les connaissent pas encore, rappelons que l'église abrite dans une chapelle discrète de belles fresques de Nicolas Greshny, peu connues, évoquant le "miracle de Saint-Dominique".

Faire aussi un tour en haut du clocher :

Ce sera aussi possible ce dimanche 21 septembre, de 14h à 18h. A recommander pour le joli point de vue sur le village.

Vous avez l'habitude de surveiller le facteur, c'est normal. Vous n'avez peut-être pas l'habitude de surveiller si le frelon asiatique n'a pas investi votre boîte aux lettres. Sachez qu'il ne désarme pas et peut la remplir rapidement de courrier "piquant".

C'est l'aventure qui est arrivée au mois de juin à un couple de Marssacois. Sire frelon n'avait rien trouvé de mieux que d'occuper leur ancienne boîte aux lettres pour y faire son nid, bien à l'abri de la pluie et du vent mauvais.

Tout s'est terminé sans incident. En effet, la mairie, fidèle à son engagement sur la lutte contre le frelon asiatique, a rapidement fait le nécessaire sitôt prévenue.

Soyez donc vigilants, vérifiez les accès à l'intérieur de votre boîte aux lettres, surtout si c'est un ancien modèle. Tout accès direct peut être une porte ouverte au frelon *Vespa Vélutina*, dit Asiatique. Avec bien sûr tous les risques que cela comporte pour vous, votre factrice ou facteur à qui vous ne souhaitez, bien sûr, que du bien !

Loin de nous l'envie de créer une psychose du frelon asiatique. Pas plus violent que notre frelon local (crabro), il ne viendra pas vous attaquer en vol serré lorsque, assis sur votre terrasse, vous serez en train de déguster un apéritif mérité, sauf s'il a suspendu, tel un lampion, son nid de piqûres sous la

table. Dans ce cas il viendra, n'en doutez pas, troubler vos agapes. En principe il n'est pas agressif envers l'homme tant que celui-ci ne se trouve pas à proximité de son nid et s'il ne se sent pas menacé. Il ne viendra pas non plus tenter de déguster votre délicieuse tarte aux prunes, contrairement aux guêpes qui peuvent aller, en petites

Pagnol, qui prétendait qu'une seule morsure de leur part, faite à un membre d'une famille, suffisait pour que toute la famille soit aussitôt empoisonnée. Comme c'était Fernandel qui le répétait, on était bien obligé, par respect, de les croire. Même en sachant que les provençaux ont toujours tendance à en rajouter !

Pour les autres, pas d'affolement, pratiquer les soins classiques utilisés pour désinfecter une piqûre d'insecte. Le seul mauvais moment est le temps de la douleur lors de la piqûre et quelque temps après.

Et pour terminer cette échappée vulgarisatrice sur le frelon asiatique, voici une anecdote. Près de chez nous, à St Sulpice il y a deux ans, un petit garçon de 5 ans, allant récupérer son ballon dans un tas de branchages a subi l'assaut d'un nid de frelons : résultat 21 piqûres. Transporté sur le champ à l'hôpital de Lavaur, il fut immédiatement et à nouveau piqué...! Mais cette fois c'était par le docteur et pour son bien. Quelques heures après il était ramené chez lui et, le temps de se remettre de ses émotions, il reprenait rapidement l'école.

Voilà, en résumé soyez très vigilants, très prudents, mais surtout pas terrorisés. L'hiver vous ne risquez rien, les nids sont vides et les frelons ne reviendront pas dans le même car ils sont morts. Seules des reines fécondées (fondatrices) hibernent et installent leurs quartiers d'été dès les beaux jours du printemps en construisant de nouveaux nids. La boucle est bouclée. Ouvrez l'œil et surtout informez la mairie.

En plus, les apiculteurs vous diront merci.

Paul L.

Mais au fait ! Et le frelon asiatique ?



escadrilles, jusqu'à approcher dangereusement votre bouche afin de participer au festin. Attiré par la lumière, il pourra parfois venir vous rendre visite, s'il n'habite pas trop loin de vos fenêtres. Sa piqûre est douloureuse car il possède un dard très long et pique profond. Mais, il n'a pas, soyez rassurés, la violence de ces araignées issues de l'imagination de Marcel

Par contre, le danger existe pour les allergiques aux piqûres d'insectes. Il a été constaté que la piqûre du frelon asiatique déclenche pour eux les mêmes réactions dangereuses que lors d'une piqûre de guêpe : ni plus ni moins. Donc, en cas de réaction particulière suite à une piqûre, alerter les pompiers d'urgence.

Rencontre entre élus et agents municipaux



Le 5 juin, après les quelques semaines nécessaires à la mise en place du nouveau conseil, une rencontre a été organisée entre le personnel municipal et les élus afin de mieux faire connaissance. Chacun a pu ainsi se présenter et présenter sa fonction. Les discussions ont continué ensuite autour d'un agréable apéritif.

Inconfortable

La qualité gustative de l'eau distribuée par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois a été fortement dégradée durant le mois d'août à la suite de phénomènes naturels, imprévisibles et imparables, qui ont affecté la rivière Tarn. Le SIAEPG a alerté immédiatement l'Agence Régionale de Santé (ex- DDASS) qui l'a accompagné dans les mesures prises pour essayer de réduire le problème. Une surveillance renforcée des paramètres sanitaires a permis tout au long de cette crise de s'assurer de la potabilité de l'eau distribuée.

Dans le cas contraire, la consommation d'eau aurait été interdite et la distribution aurait pu être interrompue.

Les causes de ce problème ne sont pas encore établies de façon définitive.

Lors de la réunion publique organisée le 20 août, les différentes pistes ont été présentées ainsi que les actions mises en oeuvre. L'origine probable, mais les résultats des analyses permettant de la valider ne seront connus qu'en septembre, réside dans la dégradation subite et massive d'algues ou de plantes aquatiques qui a entraîné la production de produits très odoriférants mais sans risque pour la consommation humaine. Ce phénomène est bien connu dans des lacs naturels ou



mais potable !

artificiels canadiens mais jamais constaté sur le Tarn. Il intervient en général à la fin de l'été et ne peut pas être traité. Sa survenue est sans doute liée aux conditions climatiques exceptionnelles qui ont marqué cet été 2014.

La nouvelle usine dont les travaux commenceront début 2015 permettra de mieux traiter le problème s'il survenait à nouveau mais ne pourra pas garantir une protection à 100/100. Pour compléter leur information, les abonnés peuvent se reporter au site <http://siaep-gaillacois.fr/> : toutes les informations disponibles, analyses, courriers, diaporama de la réunion publique, y sont accessibles. Une version papier est consultable au siège du Syndicat. Les communes ont été destinataires de ces informations.

Je remercie l'immense majorité des abonnés qui ont fait preuve de compréhension et de patience face à cet imprévu de taille. Je les assure de la totale implication des agents et des élus pour accélérer autant que possible le retour à la normale.

François Vergnes, président du SIAEPG

Rugby à XV, quelle belle première année

On dit que les premiers temps sont toujours compliqués, avec la création de son école de rugby, le Marc XV partait dans l'inconnu et espérait faire mentir cette maxime. Cela fut fait, et de fort belle manière, la dizaine de jeunes marssacois qui ont fréquenté assidûment le pré de Saint Maury ont été au delà des espérances de l'encadrement. Sérieux et assidus tout au long de l'année, ils ont brillé dans les plateaux UMT et dans les divers tournois de la région auxquels ils ont participé, glanant coupes et médailles au grand dam des seniors moins chanceux...

Les parents sont aussi à féliciter car présents et impliqués. Le repas de Noël où nos oursons furent gâtés, le voyage de fin de saison à Padirac et Rocamadour ont marqué les esprits. Ambiance familiale donc où chacun évolue à son rythme dans les valeurs de notre sport. Nous privilégions et encourageons les progrès, à ce titre la remise de la mascotte Winnie lors de chaque tournoi à un des enfants qui s'est distingué est un exemple. Les oursons remercient les maisons SIBA, la brasserie Le coup d'envoi et le magasin O rugby pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée. Toujours en partenariat avec le SCA, le MARC accueillera cette année tout enfant né entre 2005 et 2010 désirant

s'adonner aux joies de la balle ovale.

Que tu sois grand, petit, fille, garçon, tu as ta place parmi nous.

Pour de plus amples renseignements contactez nous au 07 86 79 69 66 et si vous êtes curieux, n'hésitez pas à jeter un oeil à la page face book des oursons



Les premiers entraînements se dérouleront à partir du samedi 13 septembre de 14 à 15h30 à Saint Maury

<https://www.facebook.com/lesoursonsdumarc>

Une page se tourne au Marc XV

Une saison vient de s'achever au MARC XV et le sentiment général est mitigé. Premier de poule toute l'année, les jaunards dans une égalité à 3 avec Puylaurens et Caraman se voient hériter de la plus mauvaise place, la 3^{ème} ratant de ce fait un des objectifs affichés en septembre : la montée directe à l'échelon supérieur. Après un hiver compliqué, la machine jaune et bleue reprenait du poil de la bête et se hissa en finale du championnat des pyrénées face aux

ariégeois de Castelnaud Bastides. Dans un stade de Roques sur Garonne copieusement garni, nos couleurs allaient laisser échapper le bout de bois tant convoité dans les dernières minutes d'un match qu'ils avaient globalement bien maîtrisé. Malgré tout, le club gardera en mémoire la cohorte de supporters les ayant suivi, des demi finales face à

Quint, jusqu'à la finale. Et la présence de nombreux joueurs de l'équipe 3 du foot de Marssac fut fort appréciée, comme quoi, les 2 ballons peuvent cohabiter sans soucis dans notre commune. Le championnat de France s'acheva en 8^{ème} de finale face à la solide équipe de Pomarez, après avoir sorti les champions de Périgord Agenais en 16^{ème}. Vous l'aurez compris, l'amertume est quand même bien présente au moment de tirer un bilan mais la saison fut belle et un groupe est né. Les joueurs de la réserve ont été un vrai plus cette année, paliant avec brio les trop nombreuses absences sur blessures graves que le groupe a

essuyées... Ce groupe réserve se verra renforcé l'an prochain et de belles perspectives s'offrent à lui si le sérieux reste de mise.

Le club se projette vers la saison 2014/2015 avec un appétit encore plus grand et des objectifs inchangés. L'assemblée générale tenue le 12 juin en présence de Mme Myriam Delarue et de Mr Thierry Mallé adjoints à la Mairie marque un tournant dans la vie du club. Christophe Gasc, président emblématique des jaunards souhaitant prendre du recul, il laisse la place à un jeune duo de présidents en la personne de Kevin Dissane et Olivier Massuyes, joueurs du club. La grande famille du MARC XV remercie chaleureusement celui qui a donné énormément de son temps et de son énergie pour faire grandir le rugby à Marssac. Ses successeurs n'ont pas traîné et ont réussi un recrutement de qualité, bien en phase avec les objectifs élevés de la saison à venir.

Reprise des entraînements le vendredi 22 août, toute personne désirant s'investir à quelque niveau que ce soit du club est bienvenue : joueur de tout niveau, dirigeant, sponsors...

Alors à bientôt pour une nouvelle épopée dès septembre.

Au revoir Madame Brissebrat



C'est une sympathique cérémonie qui a réuni le 16 juin dernier enseignants, ATSEM, personnels de la cantine et de l'entretien, représentants des parents d'élèves et élus autour de Madame Martine Brissebrat pour lui souhaiter une belle et longue retraite. Madame le Maire a tout d'abord rappelé la carrière de cette enseignante de maternelle, très appréciée des enfants et de leurs familles. Puis ce fut au tour de celle-ci de

prendre la parole pour évoquer avec une certaine émotion son amour des enfants et la passion pour l'enseignement qui l'a toujours animée.



Communauté d'Agglomération. Nouveaux numéros de téléphone du service "Gestion des déchets"

Pour toutes vos questions liées à la **propreté**, téléphonez dorénavant au **05 63 76 06 08**, et pour les questions concernant la **collecte**, au **05 63 76 06 07**

16 octobre, le rdv de nos assos

Le 16 octobre aura lieu la traditionnelle remise de médailles de la ville de Marssac aux associations et aux bénévoles de l'année 2014.

Organisée comme chaque année par la commission «Associations», cette cérémonie a pour but de mettre en lumière et de remercier les bénévoles et les associations pour leur engagement, leur dynamisme et leur convivialité...

Sous peu, chaque association de notre commune recevra un document qui lui permettra de proposer au vote de la commission, un(e) bénévole, une personne ou une équipe ayant obtenu des résultats à mettre en avant...

Alors, n'oubliez pas de le retourner dans les délais !

**Malade
la nuit, le week-end ou un jour férié ?**



**Avant de vous déplacer
téléphonez
3966
allo
docteur**

A partir de 20h et toutes les nuits, week-ends et jours fériés, un médecin vous écoute, pour apporter une réponse médicale adaptée à votre besoin : un conseil médical, un rendez-vous avec un médecin de garde, ou l'orientation vers un service d'urgence.

Si une vie est en danger, aucune hésitation : contactez tout de suite le 15 (SAMU)

**En Midi-Pyrénées,
il y a toujours un médecin à votre écoute.
C'est ça la permanence des soins.**

Le **39 66**, un nouveau numéro pour contacter un médecin de garde la nuit (à partir de 20h), le week-end et les jours fériés partout en Midi-Pyrénées.

Pour les patients, le bon réflexe est toujours de téléphoner avant de se déplacer. La réponse médicale aux appels téléphoniques au **39 66**, est assurée dans chaque département par des médecins généralistes libéraux, en coordination avec les médecins urgentistes du SAMU (Centre 15).

Les usagers du système de santé en Midi-Pyrénées peuvent désormais composer un nouveau numéro, le **39 66** pour trouver un médecin à leur écoute quand les cabinets médicaux sont fermés (le soir à partir de 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés). Ce dispositif est complémentaire du 15, le numéro dédié à toutes les urgences vitales.

*(campagne de l'Agence Régionale de Santé
Midi-Pyrénées)*

Marssac Rugby XIII

Les vacances sont terminées et l'ensemble des dirigeants prépare activement cette nouvelle saison 2014 2015.

La reprise se fera le samedi 6 septembre à 10h au stade St Maury, route de Gaillac, pour un premier galop d'entraînements.

Marssac rugby XIII est un club où règnent convivialité et bonne humeur tout au long de l'année.

Encadrés par des éducateurs diplômés, nos enfants participent aux différents tournois du département et parfois hors département dans lesquels toutes les écoles de rugby nationales se retrouvent. Pour certains de ces tournois, nous organisons des pique-niques à la plus grande satisfaction des enfants et des parents qui apportent également leur aide. Quand il n'y a pas de rencontres, rendez-vous le samedi matin à 10h pour un entraînement et après celui-ci c'est autour de Valérie que nos enfants se regroupent pour le goûter qui leur est offert. Des repas et grillades sont également programmés durant l'année où tout le monde peut se retrouver sans penser au terrain, C'est toujours un grand moment d'échanges et de convivia-



lité. N'oublions pas nos partenaires qui nous apportent leur soutien et grâce à eux, de nouveaux maillots ont été réalisés. Une réception leur sera consacrée en ce début de saison.

Alors si vous recherchez une activité sportive pour vos enfants (garçons ou filles) âgés de 5 à 12 ans, venez nous rejoindre le 6 septembre, le meilleur accueil vous sera réservé. Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter au **06 69 56 50 17**.



Wa-Jutsu Club de Marssac : une fin de saison sur les chapeaux de roue et une rentrée en fanfare !

La fin de saison a été en effet très riche.

C'est tout d'abord Josy Castro, encadrante des enfants, qui a obtenu haut la main à la fin du mois de mai (après la médaille de la ville de Marssac en 2011 et même la médaille nationale Jeunesse & Sport à l'automne 2013) son 3^{ème} stade des valeurs dans le titre de ceinture noire. Josy

goûter qui a suivi)...

Mais aussi la grande fête de fin d'année, qui s'est déroulée sur le beau site de Vère-Grésigne, et qui a réuni les deux clubs de Marssac et Terssac pour une auberge espagnole gourmande et un après-midi très convivial. Enfants et adultes ont clôturé l'année dans les jeux et les rires !



est désormais Chuden, ce qui signifie "la moitié du chemin" (parcouru dans les grades). Elle a passé brillamment toutes les épreuves, aussi bien théoriques que pratiques, et va désormais reverser tout cet enseignement à ceux qu'elle encadre avec dévouement et passion ! Juin, c'était ensuite le dernier cours de l'année qui réunissait enfants et adolescents pour une pratique collective chaleureuse, (tout autant que le

Sans oublier l'après-midi découverte début juillet pour 24 enfants de la Clé des Champs, qui ont passé près de deux heures d'initiation ludique au Wa-Jutsu au dojo de Marssac avec leur encadrant, William Chèvre. Quatre ceintures noires ainsi qu'une ceinture verte, bénévoles des clubs de Marssac et Terssac, leur ont proposé un échauffement physique complet, leur ont montré comment chuter sans se faire mal dans diverses

positions et leur ont appris le début du programme technique de ceinture blanche. Le rêve était aussi de la partie avec la démonstration finale effectuée par deux ceintures noires. Les réactions ont été très positives, tant au niveau des enfants, filles comme garçons, que de leur accompagnateur ! Une expérience qui sera certainement renouvelée...

Et également l'ouverture officielle, le 14 juillet 2014 à 14h14, du site du Club, visible à l'adresse suivante :
<http://www.jujutsu-traditionnel-81.fr>

La rentrée s'annonce tout aussi prometteuse, avec une reprise des cours enfants, adolescents et adultes le mardi 9 septembre. Pensez à venir nous voir, deux cours d'essai gratuits sont prévus pour vous ! Le démarrage ne s'arrête pas là : le samedi 13 septembre toute la journée, les clubs de Wa-Jutsu de Marssac et Terssac participent au Décathlon Vital Sport 2014, avec un stand convivial, des animations et des démonstrations accessibles à tous, enfants et adultes, sur le parking de Décathlon. Venez nombreux !

6^{ème} Exposition Miniatures Agricole & Bourse d'Échange

Salle des fêtes de Marssac/Tarn (81)

Le dimanche 9 novembre 2014

(Entrée gratuite)



Réservation et Renseignements :

☎ 0675498736 / 0563531506

Le Marssac Info Pour qui, pour quoi, comment ?

Le Marssac info est un journal municipal d'information.

Son contenu est fourni par la vie municipale (travaux, événements, informations pratiques...) et par la vie associative et sportive...

Ses pages sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent partager et communiquer des informations. Par exemple, nous avons eu de nombreuses contributions du «vieux pressoir», une rubrique «patrimoine» animée par une passionnée... si vous aussi, vous souhaitez partager une recette, une idée, proposer... contactez-moi : pascal.crepin@wanadoo.fr

Il est distribué bénévolement par un réseau d'habitants (voir page 9).

Il est également entièrement et scrupuleusement relu par plusieurs correctrices bénévoles (*si vous aussi, vous souhaitez proposer vos services, contactez-moi : pascal.crepin@wanadoo.fr*).

Il est disponible également en fichier pdf sur le site de la Mairie.

Il est intégralement imprimé sur du papier recyclé.

Il est en noir et blanc pour une question de coût

Il se veut transparent, ouvert à tous, sans étiquette et ne faisant aucun prosélytisme...

Rappel aux associations

La commune de Marssac a mis en place deux outils de communication et d'information qui sont totalement et gratuitement à votre disposition :

- **Le Marssac Info** distribué dans les 1 600 boîtes aux lettres de la commune
- **l'espace agenda, actualités et événements du site internet** de la commune visité par plus de 2 000 visiteurs uniques par mois.

**Utilisez-les !
Ils ont été mis en place pour vous !**

Un article c'est :

Un titre (pas de majuscules)

+

Un texte

+

Une ou plusieurs photos

+

Un contact (nom, tél, mail, site internet...)

Ci-contre
le planning prévisionnel 2014 de
réception des articles
et des périodes de
distribution

(à accrocher sur le frigo !)

Les clés d'un envoi d'article bien fait !

Vos articles par mail : pascal.crepin@wanadoo.fr

Attention plus de fichiers (affiche, flyer, etc...) en PDF (problème de compatibilité de police de caractère, de conversion, etc...) Envoyez-moi le fichier uniquement sous word ou en JPEG.



Texte sous word. Enregistrez vos fichiers au format .doc (pas de docx, odt, etc...)



Photos à part et en JPEG (n'incluez pas vos photos dans une page word ! Problème de taille et donc de qualité !)

Préférez une pièce jointe, un fichier word, plutôt que d'écrire votre article directement dans le corps d'un mail.

| | juillet 2014 | août 2014 | septembre 2014 | octobre 2014 | novembre 2014 | décembre 2014 |
|------|--------------|-----------|----------------|--------------|---------------|---------------|
| 1 M | | 1 V | 1 L | 1 M | 1 S | L |
| 2 M | | 2 S | 2 M | 2 J | 2 D | 2 M |
| 3 J | | 3 D | 3 M | 3 V | 3 L | 3 M |
| 4 V | | 4 L | 4 J | 4 S | 4 M | 4 J |
| 5 S | | 5 M | 5 V | 5 D | 5 M | 5 V |
| 6 D | | 6 M | 6 S | 6 L | 6 J | 6 S |
| 7 L | | 7 J | 7 D | 7 M | 7 V | 7 D |
| 8 M | | 8 V | 8 L | 8 M | 8 S | 8 L |
| 9 M | | 9 S | 9 M | 9 J | 9 D | 9 M |
| 10 J | | 10 D | 10 M | 10 V | 10 L | 10 M |
| 11 V | | 11 L | 11 J | 11 S | 11 M | 11 J |
| 12 S | | 12 M | 12 V | 12 D | 12 M | 12 V |
| 13 D | | 13 M | 13 S | 13 L | 13 J | 13 S |
| 14 L | | 14 J | 14 D | 14 M | 14 V | 14 D |
| 15 M | | 15 V | 15 L | 15 M | 15 S | 15 L |
| 16 M | | 16 S | 16 M | 16 J | 16 D | 16 M |
| 17 J | | 17 D | 17 M | 17 V | 17 L | 17 M |
| 18 V | | 18 L | 18 J | 18 S | 18 M | 18 J |
| 19 S | | 19 M | 19 V | 19 D | 19 M | 19 V |
| 20 D | | 20 M | 20 S | 20 L | 20 J | 20 S |
| 21 L | | 21 J | 21 D | 21 M | 21 V | 21 D |
| 22 M | | 22 V | 22 L | 22 M | 22 S | 22 L |
| 23 M | | 23 S | 23 M | 23 J | 23 D | 23 M |
| 24 J | | 24 D | 24 M | 24 V | 24 L | 24 M |
| 25 V | | 25 L | 25 J | 25 S | 25 M | 25 J |
| 26 S | | 26 M | 26 V | 26 D | 26 M | 26 V |
| 27 D | | 27 M | 27 S | 27 L | 27 J | 27 S |
| 28 L | | 28 J | 28 D | 28 M | 28 V | 28 D |
| 29 M | | 29 V | 29 L | 29 M | 29 S | 29 L |
| 30 M | | 30 S | 30 M | 30 J | 30 D | 30 M |
| 31 J | | 31 D | | 31 V | | 31 M |

**distrib
du Mi**

**distrib
du Mi**

**distrib
du Mi**

**distrib
du Mi**

**date d'envoi
de mon article**

**distrib
du Mi**

**Attention,
pas de MI
en janvier**

MI de Déc

MI de Nov

MI d'Oct

MI de Sept

MI de Fév

**numéro
double
en Février...**



Quelques instantanés de la St Quill 2014



La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| le mercredi de | 15h00 à 17h30 |
| le vendredi de | 15h00 à 17h30 |
| le 1 ^{er} samedi du mois de | 9h30 à 11h30 |

**+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées**

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an
marssacbiblio@laposte.net



Le CCAS communiqué

Rentrée 2014 : aide «loisirs enfants» pour une rentrée sportive et culturelle pour tous

Le CCAS renouvelle l'attribution d'une aide spécifique aux familles rencontrant des difficultés financières pour l'inscription de leurs enfants aux activités sportives et culturelles proposées par les associations et/ou les clubs de Marssac.

Les familles intéressées peuvent s'adresser au secrétariat du CCAS - Tél : 05.63.55.07.48 ou à Madame Lydie PICARONIE, adjointe aux affaires sociales, qui reçoit sur rendez-vous à la Mairie de Marssac.

Numéros utiles

| | | | |
|-------------------------------------|----------------|--|----------------|
| Mairie de Marssac | 05 63 55 40 47 | Drogues Info Service | 0800 23 13 13 |
| Gendarmerie | 17 | Ecoute Alcool | 0811 91 30 30 |
| Samu | 15 | Ecoute Cannabis | 0811 91 20 20 |
| Samu Social | 115 | Ecoute Handicap moteur | 0800 500 597 |
| Pompier | 18 | Ecoute Infos Sclérose en plaques | 0800 854 976 |
| EDF (service dépannage) | 0810 33 30 81 | Enfance et Partage | 0800 05 12 34 |
| Sécurité/Urgence Gaz GRDF | 0800 47 33 33 | Protection et Assistance aux personnes âgées | 0800 020 528 |
| Chenil Communautaire | 05 63 38 38 24 | Sida Info Service | 0800 840 800 |
| Déchetterie de Ranteil | 05 63 38 59 80 | SOS Amitié | 05 63 54 20 20 |
| Déchetterie de Gaillaguès | 05 63 46 20 98 | SOS Enfants disparus | 0810 012 014 |
| Alcooliques anonymes | 05 63 35 66 17 | Suicide Ecoute | 01 43 39 40 00 |
| Alzheimer Info | 0811 112 112 | Tabac Info Service | 0825 309 310 |
| Cancer Info Service | 0810 810 821 | Violence Conjugale Femmes | 01 40 33 80 60 |
| Croix Rouge Ecoute | 0800 858 858 | Viols Femmes Informations | 0800 05 95 95 |
| Dons d'organes et de moelle osseuse | 0800 20 22 24 | Allo Enfance maltraitée | 0800 559 557 |

Se souvenir : Août 44, Gaillac libérée !



Noces de platine



C'est le 22 juillet 1944 qu'ils se sont dit «oui» de l'autre côté de la Méditerranée où ils sont nés et se sont rencontrés. En 1947, André est entré dans les Douanes et ils ont alors quitté définitivement l'Algérie pour s'installer en France où la famille s'agrandira de cinq enfants, douze petits-enfants puis douze arrière-petits-enfants. Renée et André Duffond ont fêté, le 26 juillet dernier, leurs 70 ans de mariage à Marssac où ils coulent une retraite paisible depuis quelques années. Au nom de Madame le maire et du conseil municipal, Monsieur Thierry Stéfanon leur a remis la médaille de la ville de Marssac en soulignant que



«les couples fêtant leurs noces de platine sont relativement peu nombreux (ils sont peut-être les premiers à Marssac ?...)». Malgré leurs 90 et 92 ans, ils sont en bonne forme et ont été très heureux de fêter cet anniversaire entourés de leur famille. Nous leur souhaitons un bon anniversaire et une excellente santé.

Un métier, une passion devenez moniteur, monitrice auto-école



L'Ecole de Conduite Albigeoise prépare les candidats aux permis auto et moto, mais pas seulement.

Présente sur Marssac au 2 avenue de Toulouse et sur Albi, elle assure aussi une formation pour devenir enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Cette formation se déroule d'octobre à juin et débouche sur un diplôme : le BEPECASER. Ce diplôme permet d'enseigner la conduite automobile sous la forme traditionnelle ou sous la forme de la conduite accompagnée. Pour apporter une polyvalence aux futurs enseignants, une formation complémentaire est proposée : la mention deux roues qui permet d'enseigner la conduite des différents permis moto.

La formation au BEPECASER est ouverte au public possédant le permis B.

Dernier pourcentage de réussite : 84%.

Taux de placement : 100% des stagiaires ont trouvé une entreprise dans les trois mois suivant la fin de formation.

Renseignements : Robert CARCENAC au 06 16 67 42 91 du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Grand nettoyage de rentrée



Avant



Après

Toilettes de l'école primaire et vestiaires du stade de foot ont fait l'objet, durant les vacances, d'une cure de jouvence. Sous l'oeil

attentif de notre adjointe, Myriam, qui n'a pas hésité à se mettre, elle aussi, à l'ouvrage les lieux ont été récurés du sol au plafond.



19^e

Salon du Livre

4 & 5 Octobre 2014

à l'Abbaye Saint-Michel

Entrée libre



Arrière Plan

Confidences

d'une malle à histoires...

VILLE DE
gaillac
ville-gaillac.fr